

# Audit transversal de la mise en œuvre des mesures transitoires suisses relatives à Horizon Europe

## Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, Fonds national suisse, Innosuisse

### L'essentiel en bref

---

Depuis 2021, la Suisse n'est plus associée au programme-cadre de l'Union européenne (UE) pour la recherche et l'innovation. Il s'agit du plus vaste programme commun d'encouragement de la recherche et de l'innovation de l'UE.

La perte du statut de pays associé exclut la Suisse d'environ un tiers des volets du programme. Une participation suisse reste possible pour les deux tiers restants, mais elle doit être financée directement par la Confédération. Les mesures transitoires visent à couvrir les volets non accessibles du programme dans les appels d'offres nationaux et à combler les lacunes dans l'encouragement de la recherche en Suisse. Le budget alloué aux mesures transitoires s'est élevé à environ 1,2 milliard de francs pour les années 2021 et 2022, tandis que d'autres mesures à hauteur de 625 millions de francs ont été décidées en mai 2023. La Suisse souhaite cependant retrouver le statut de pays associé. L'exécution des mesures n'est donc pas appelée à durer.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) met en œuvre les mesures en collaboration avec le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse et d'autres partenaires. Il assure le financement direct des volets accessibles du programme et la surveillance. Le FNS et Innosuisse sont chargés des appels d'offres et de la surveillance des projets individuels soutenus en Suisse.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) procède à une évaluation du système global de l'exécution des mesures. Il constate que la conception et l'exécution des mesures sont adéquates et efficaces. Toutefois, l'horizon temporel incertain des mesures pèse sur les institutions.

### **La répartition des tâches est appropriée, les processus de sélection des projets et la surveillance fonctionnent**

L'organisation de l'exécution est appropriée, les expertises existantes sont mises à profit. En même temps, la répartition permet de réduire les mesures de manière rentable en cas de réassociation. Les champs d'activité des institutions exécutantes sont clairement délimités, ce qui laisse peu de possibilités de synergies. Seule l'évaluation des risques liés aux candidats pourrait faire l'objet de synergies dans le cadre d'un échange d'informations entre le SEFRI et les institutions partenaires.

Le CDF constate que les processus de sélection des projets et la surveillance fonctionnent. Les institutions sont conscientes des risques et prévoient des mesures pour les contrer.

### **Les mesures transitoires pèsent sur les institutions**

Dans la pratique, la mise en œuvre des mesures transitoires dans les institutions existantes est judicieuse, mais cela augmente leur charge de travail. Les tâches du SEFRI ont fondamentalement changé. Au FNS et chez Innosuisse, les mesures représentent une augmentation significative de la charge de travail. Au début, les charges réelles ne pouvaient être qu'estimées. Des effets secondaires tels que l'attribution aux cadres d'un grand nombre d'effectifs, de nombreuses heures supplémentaires et des changements fréquents de personnel en raison d'engagements à durée déterminée en sont la conséquence. Le CDF constate que les acteurs sont très conscients de la situation et prennent des mesures pour y remédier.

**Texte original en allemand**